

moins qu'il ne constitue un élément de comparaison qui mette en relief l'article "sacrifié" afin de tenter le consommateur, cet article laisse le client plutôt indifférent.

Nous parlons dans notre mémoire de l'orgie d'achats qui a eu lieu à New-York, l'été dernier, après que la Cour suprême des États-Unis eût déclaré nul et sans effet l'article visant les "non signataires" dans la loi sur les pratiques commerciales équitables; on a acheté, chez Macy's en particulier, je crois, un très grand nombre d'articles à des fractions diverses des prix fixés auxquels ils se vendaient auparavant.

Enfin, je tiens à lire le dernier alinéa de notre mémoire qui décrit clairement notre attitude:

"Le Gouvernement et le Parlement du Canada ont apparemment opposé un front d'airain à la réglementation des prix par l'État. Mais ils ont toléré depuis des années la régie privée des prix par des maisons d'affaires en particulier, "à huis clos", comme dit le document britannique, "et sans surveillance de la part des tribunaux ou du Parlement". Le Congrès pense qu'il est temps de mettre un terme à ce paradoxe. Si on ne peut y réussir en ayant recours à la réglementation des prix par l'État, dans l'intérêt public, qu'on en finisse en empêchant, ou en essayant d'empêcher, la régie privée des prix dans l'intérêt privé. Si nous devons avoir "l'entreprise libre", qu'elle soit réellement libre et réellement entreprenante, dans l'intérêt des détaillants et des consommateurs et non pas dans le simple intérêt des fabricants. Le Congrès répète qu'il n'a pas beaucoup confiance à l'efficacité d'essais en vue de rétablir la concurrence et de rendre à "l'économie libre" toute sa liberté. Mais c'est ce que veut apparemment le peuple. En tout cas, il a voté en ce sens. Il est certainement grand temps de le lui accorder, ou du moins d'essayer de le faire."

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Forsey.

*M. Phelan:*

D. Monsieur Forsey, il pourrait être intéressant, pour le comité, d'avoir quelques renseignements sur vos connaissances et votre expérience personnelles dans le domaine économique.—R. Je suis depuis 1942 directeur des recherches au Congrès canadien du travail. Durant l'année précédente, j'étudiais à Harvard grâce à une bourse Guggenheim. Mes douze années antérieures ont été consacrées à l'enseignement des sciences économiques et politiques à l'Université McGill, où j'ai obtenu mon baccalauréat en sciences économiques et politiques et en littérature anglaise. Plus tard, j'obtenais de la même université ma maîtrise en sciences économiques et politiques, puis, en 1928, mon baccalauréat à Oxford, en philosophie, en sciences politiques et économiques. Plus tard, j'obtenais au McGill mon doctorat en science politiques.

D. De sorte que vous avez des connaissances assez étendues sur l'aspect théorique de l'économie politique?—R. Elles ne sont peut-être pas très vastes, mais j'en ai certainement quelques-unes.

D. Très bien. Actuellement, à peu près combien de membres compte le Congrès canadien du travail?—R. Mettons entre 325,000 et 350,000 membres; c'est un chiffre approximatif.

D. Pouvez-vous dire au Comité dans quelle mesure le mémoire traduit les opinions de vos membres? Est-il conforme aux vues de vos membres?—R. Oui, je crois pouvoir affirmer qu'il y est conforme. Le mémoire reflète l'opinion générale de nos membres, d'abord parce que nous nous sommes déjà prononcés en ce sens devant la Commission MacQuarrie; puis, la semaine dernière, encore, notre conseil exécutif réuni ici à Ottawa, adoptait une résolution énonçant en substance, mais d'une façon plus concise, les arguments que nous venons de présenter au présent Comité. Entre les congrès le conseil exécutif constitue notre plus haut organisme législatif et administratif. Il se